



## Regroupement familial pour un étranger

Par **younness**, le **01/09/2011** à **15:10**

Bonjour,

Je suis étudiant de nationalité marocaine, la durée de mes études est 16 mois. Je compte travailler ici quelques années, et je compte aussi me marié l'année prochaine. Ma future femme est marocaine, et elle est maintenant au maroc. on m'a dit que pour faire un regroupement familiale je doit attendre une durée d'une année (ou plus) et la procédure administrative prend une autre année (ou 10 mois).

Je voudrais savoir dans exactement combien de temps il me faut pour pouvoir faire la demande? et puisque j'ai déjà vécu ici pendant plus une année est ce que cela peut être en compte pour le calcul de la durée total ?

Merci pour votre aide à l'avance.

Bon après midi.

Par **mimi493**, le **01/09/2011** à **17:11**

Vous devez

- être légalement en France depuis **18 mois**
- vous devez avoir dans les 12 derniers mois précédant votre demande, un revenu moyen mensuel à la hauteur du SMIC (ce que vous ne pouvez pas normalement avoir avec une carte de séjour étudiant)
- vous devez avoir un logement respectant les normes de décence et de surface minimale

Par **younness**, le **01/09/2011** à **18:12**

Merci pour votre réponse.

En ce qui concerne le revenu dans les 12 derniers mois, dans le cadre de notre formation, on passe 2 stages de 6 mois et dont la rémunération Brut est de l'ordre de 1300 Euros/mois. Je ne sait pas est ce que les fiches de paies de mes deux stages peuvent être acceptés ?